

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'Octobre à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 06 octobre 2023.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,
MM les Adjoints : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet, Nicolas Laks
MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, G. Vilmint, R. Cusin, C. Arhuero, S. Baud, M. Bourgignon,
Formant la majorité des membres en exercice.
Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, S. Casabianca
Pouvoirs : S. Pérou donné à C. Arhuero
Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	18
Présents :	14
Votants	15
Dont pouvoirs	01

N° 2023-56

COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES - ELECTION

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020-30 du 25 juin 2020.

Monsieur le Maire expose :

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du maire, président de droit, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal.

Vu l'article 23 du code des marchés publics, peuvent participer avec voix consultative aux réunions de la commission d'appel d'offres, des personnalités désignées par le président de la commission en raison de leur compétence en la matière qui fait l'objet de la consultation.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du service en charge de la concurrence peuvent participer avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Il est demandé au conseil municipal de procéder à l'élection des membres devant composer la CAO.

En raison de la démission de certains de ses membres, il semble judicieux de voter de nouveau pour définir les membres de la CAO

N° 2023-56

Handwritten signature

Envoyé en préfecture le 17/10/2023

Reçu en préfecture le 17/10/2023

Publié le

ID : 074-217400316-20231012-D2023_56-DE

S²LOW

Il est proposé la composition suivante, qui est acceptée à l'unanimité :

Président de droit : Marc GENOUD, Maire

Membres titulaires :

- Christophe ARHUERO
- Pierre MEYLAN
- Thibault EUDES

Membres suppléants :

- Christophe SEIFERT
- Nicolas LAKS
- Nathalie LAKS

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS

Handwritten signature of Nathalie Laks

Le maire,

Marc GENOUD



Handwritten signature of Marc Genoud

Certifié exécutoire,
A Beaumont, le
Le maire,

Handwritten signature of Marc Genoud